

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE
EN MILIEU OUVERT
« AEMO-CLAIREFONTAINE »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

0

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
« AEMO – Clairefontaine »

CONTACT :

ACCES :

| | |
|---|--|
| <p>AEMO - Clairefontaine 19, rue du Gué 92500 Rueil-Malmaison Téléphone : 01.41.96.23.30 Télécopie : 01.41.51.03.91 E-Mail : contact.aemoclairfontaine@avvej.asso.fr</p> | <p>RER A : Ligne de Saint Germain en Laye, gare de Rueil-Malmaison BUS : No 241 et No 244 (arrêt Le gué)</p> |
|---|--|

ACCUEIL :

Issu de la refondation du foyer maternel CLAIREFONTAINE, le service d'Action Educative en Milieu Ouvert, créé en septembre 2001, intervient à la demande des Juges des Enfants du Tribunal de Grande Instance de Nanterre auprès de 150 mineurs âgés de 0 à 18 ans et leur famille, et jeunes majeurs, domiciliés dans les Hauts de Seine.

Depuis le 1er juin 2009, ce service est associé institutionnellement au service D'AEMO-AED « petite enfance » de Sceaux sous une même direction, sans modification de ses missions.

MISSION :

La mission confiée au service par le magistrat vise à apporter une aide à une famille qui rencontre des difficultés dans l'éducation d'un enfant ou d'un adolescent en devenir adulte. C'est une mesure éducative, mais également une mesure de protection qui vise à restaurer ou construire, avec les parents, un cadre de vie suffisamment sécurisant pour l'évolution de l'enfant. L'activité se répartit sur l'ensemble du département des Hauts de Seine en fonction des besoins. Les principales modalités d'intervention auprès des enfants et leur famille :

- Visites à domicile et/ou dans l'environnement de vie du jeune.
- Rencontres au service.
- Contacts directs avec le jeune.
- Activités éducatives collectives.

AGRÈMENTS – HABILITATIONS

Autorisation de fonctionnement 2001, actualisation CROSMS 2010
Habilitation Justice,
Financement par le Conseil Général des Hauts de Seine.

STRUCTURE :

Direction : Marie-Catherine RENEVOT **Directrice Adjointe :** Christine GENEST

7 éducateurs spécialisés, 1 psychiatre-psychanalyste, 2 psychologues, 2 secrétaires, 1 comptable, 1 homme d'entretien.

AEMO Clairefontaine Rueil-Malmaison

Le projet 2009 d'extension de l'activité pour répondre aux besoins des services de l'ASE en matière de mesures administratives d'Aide Educatives à Domicile (AEAD) a évolué vers un redéploiement en mesures d'AEMO et d'AEAD en restant avec la même capacité de 150 mesures.

En juin 2010, nous avons reçu un avis favorable du CROSMS validant « l'autorisation de fonctionnement du service pour un suivi de 150 mesures administratives et judiciaires concernant des mineurs et adolescents principalement du département des Hauts de Seine ».

Des rencontres ont eu lieu précédemment à cet avis favorable et ensuite avec les responsables territoriaux concernés et leurs adjointes respectives pour préciser les conditions de mise en œuvre des mesures d'AEAD.

Le Président du Tribunal pour Enfants et la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur le 92 nous ont fait savoir leurs réticences concernant ce redéploiement qui, à terme, implique une baisse des mesures judiciaires assurées par notre service. C'est une question que nous ne négligeons pas avec la perspective d'évaluer à moyen terme l'impact des réformes tant de la Protection de l'Enfance que celles envisagées actuellement pour la Justice sur nos pratiques.

De fait, notre activité en 2010 a rétabli l'équilibre avec un léger excédent de journées (+ 297) témoignant effectivement des besoins en AEMO judiciaires et de la confiance des juges, nos ressources en personnel étant également rééquilibrées avec un recrutement sur le poste vacant.

Le service d'AEMO de l'AVVEJ à RUEIL et ses équipes éducative et administrative se sont engagés dans une dynamique constructive autour de la directrice adjointe, Madame GENEST, qui vous présente ci-dessous les caractéristiques de l'année 2010.

Marie Catherine RENEVOT
Directrice

L'année 2010 a d'abord été marquée en avril par une rencontre avec 5 des 9 juges des enfants du Tribunal de Nanterre, comme nous l'avions sollicitée depuis fin 2009.

En effet, il nous semblait incontournable, alors que directrice et directrice adjointe avaient pris leur poste respectif dans ce service en 2009, de mieux connaître les attentes des magistrats et d'actualiser leurs connaissances quant aux évolutions du service. Les échanges furent ouverts et précis de part et d'autre.

Puis, tout au long de l'année 2010, l'ensemble du service s'est attaché à mettre en œuvre les missions d'AEMO confiées au service, ainsi qu'à réfléchir et approfondir ses pratiques, sachant qu'à partir du 1^{er} mars 2010, l'équipe s'est trouvée au complet avec le recrutement de Virginie DUPONT, éducatrice spécialisée.

C'est ainsi qu'au 1^{er} semestre, deux journées de réflexion ont eu lieu au service.

- **La première** a porté sur le sens et le fonctionnement des permanences éducatives ainsi que sur l'intérêt de maintenir des activités collectives pour soutenir l'exercice éducatif auprès des jeunes.

Ci-dessous le témoignage de deux éducateurs, Aurélie DESCHAMPS et Claude KERBOIS, à propos des activités collectives :

Activités collectives

Après des débats parfois houleux au sein de l'institution, nous avons mis en place en 2007 une activité de groupe que nous avons initialement destinée aux adolescents. Il s'agissait plus particulièrement d'aider ceux et celles qui étaient en difficulté dans le cadre des entretiens, individuels ou non, avec l'éducateur et dans son rapport à la parole, pour faciliter leur adhésion à la mesure.

Comme nous l'avons évoqué dans les précédents rapports d'activité du service, cela ne nous a pas permis de rencontrer plus facilement la population visée et nous avons été amenés à interroger l'opportunité de notre projet assez vite. Il ne s'agissait pas d'arrêter cette expérience pour autant, mais au contraire de la développer davantage là où elle avait montré de l'intérêt. C'est-à-dire :

- Le renforcement de la relation éducative avec les jeunes et avec certains parents.
- Un outil d'observation et d'intervention, sous le regard de plusieurs éducateurs, non plus seulement à partir de ce que le jeune dit, mais également à partir de ce qu'il montre et fait dans un cadre plus convivial et plus ludique.
- L'adhésion de certains parents récalcitrants pour que leurs enfants participent à des activités à l'extérieur. Ce qui a permis à certains de sortir d'un « huis clos » familial parfois pesant et de rassurer les parents quant à leurs appréhensions, voire d'amorcer un travail de séparation.

Forts de notre expérience décevante en 2009, liée en partie à un écart d'âge, de maturité et de centre d'intérêt trop important entre les jeunes, et une participation irrégulière de certains, nous avons privilégié cette année un groupe plus homogène en nous adressant aux collégiens ou à ceux qui sont en âge de l'être. Nous avons également revu le règlement intérieur quant à la constitution et la durée du groupe sur une période allant de septembre à juillet.

Nous avons souhaité une implication plus soutenue tant au niveau des jeunes dans l'organisation des réunions, dans le partage des responsabilités (secrétariat et comptabilité assurés en binôme par un éducateur et un jeune) qu'au niveau de leurs parents en demandant à ces derniers une participation financière à la mesure de leurs moyens.

Il s'est avéré que les jeunes ont d'autant plus participé qu'ils étaient à l'initiative des sorties : Ils se sont alors montrés plus enthousiastes, plus curieux, parfois fascinés, et davantage dans l'échange avec nous.

Certains ont relevé des défis. Cette année, les jeunes nous ont demandé à aller à la Tour Eiffel. Nous avons organisé la sortie tout en leur proposant toutefois d'y monter à pied. Une des jeunes du groupe appréhendait cette ascension, qui s'est révélée ensuite être une expérience positive et valorisante pour elle. En effet, adultes et jeunes y sont allés de leurs encouragements et accompagnements pour qu'elle aille jusqu'au sommet. Elle s'est véritablement dépassée et a été fière d'y arriver. Ce qui a également créé un esprit et une expérience de solidarité.

Nos conclusions pour cette année sont assez positives quant au fonctionnement, au rythme, à la participation des jeunes qui se sont tous dit satisfaits de ces moments partagés ensemble, et sur le plan éducatif. En effet, il ressort du bilan des éducateurs que cela leur a permis de mener un travail quant à la prise de parole en groupe pour certains, et de reprendre dans le cadre des entretiens individuels, ce qui a pu se dire et se dérouler lors de l'activité.

Aujourd'hui, le groupe d'activités fait partie intégrante du projet de service et nous n'envisageons pas qu'il n'existe plus. Au contraire, le débat autour de son intérêt n'a plus lieu au sein de l'équipe et le besoin de rencontrer les jeunes dans le cadre d'une sortie ou bien d'une activité collective s'est renforcé avec l'arrivée de nouveaux éducateurs.

Dans ce sens, d'autres expériences menées par d'autres éducateurs ont vu le jour. Ce qui nous a permis de proposer des sorties à un plus grand nombre de jeunes. Il s'agissait notamment d'activités ponctuelles telles que des sorties au zoo de Thoiry, bateaux mouche, cinéma ou autres, que nous avons organisées pendant les périodes de vacances scolaires.

Il apparaît aussi que cette possibilité de penser des activités nous permet de nous renouveler et d'innover notre pratique dans le sens où elles sont autant d'occasions d'être davantage dans l'interaction avec parents et enfants. En effet, à chaque démarrage d'un groupe nous interrogeons les jeunes sur ce qu'ils entendent par « groupe », ce qui donne lieu à des débats et à des ajustements par exemple entre leurs attentes et le projet initial. Très souvent ils nous demandent de « sortir » de leur banlieue, de faire quelque chose qui change de leur quotidien. Suggérant parfois des sorties au restaurant, des visites culturelles (monuments historiques en lien avec leurs cours d'histoire) voire même une sortie durant une journée à quelques heures du service (journée à la mer, Futuroscope...)

Concernant les parents, il semble que ces sorties, qu'ils acceptent et qu'ils soutiennent pour leurs enfants, représentent parfois un enrichissement culturel. Mais c'est aussi un support qui nous permet d'approfondir et de renforcer la relation éducative avec eux. En effet, lorsqu'un parent donne son accord pour nous confier son enfant, il accepte non seulement de le faire sortir du contexte familial, mais aussi de faire confiance aux éducateurs pour le laisser partir. Ce qui n'est pas toujours acquis et est parfois sujet à discussion. Certains s'inquiètent des horaires de début et de fin de l'activité, n'acceptent l'autonomisation de leur enfant que difficilement, alors que d'autres évoquent leurs craintes en se référant aux affaires criminelles qu'ils entendent dans les médias.

Néanmoins, pour la plupart, c'est l'occasion de nous interroger sur le contenu de nos activités et d'en parler avec leurs enfants à leur retour, en se remémorant avec eux et parfois en notre présence les activités auxquelles ils ont participé au même âge.

Dans les faits, nos échanges tant avec les enfants que leurs parents à propos des activités nous procurent beaucoup d'occasions de créer du lien avec eux et pour étayer notre travail.

Actuellement, l'âge des enfants pris en charge par le service fluctue et les éducateurs réfléchissent à l'opportunité de créer un groupe avec des plus petits. En effet, les besoins se font davantage ressentir pour les plus jeunes qui manquent de sollicitations culturelles, d'éveil et d'ouverture sur l'extérieur dans leur milieu familial, et pour sensibiliser les parents à ce propos.

Il s'agit pour le moment d'évaluer l'intérêt de proposer des activités à cette tranche d'âge dans le cadre d'un accompagnement éducatif en AEMO.

Parallèlement aux activités collectives, ont été aussi repensés d'autres supports éducatifs, et plus spécifiquement en direction des plus jeunes enfants. C'est ainsi que psychologue et éducatrices ont réfléchi aux livres, jeux éducatifs à acquérir pour renforcer l'accueil adapté des enfants et soutenir l'exercice éducatif. En même temps, un soin plus particulier a été apporté pour développer de meilleures conditions d'accueil des parents et enfants dans le service.

- **La seconde journée de réflexion** avait aussi deux objectifs :
 - revisiter les coopérations internes tout en mobilisant les compétences et fonctions différenciées, particulièrement au moment de l'étape fondamentale de la première rencontre avec une famille,
 - traiter du contenu des rapports écrits à adresser aux magistrats et des notes circonstanciées à transmettre au service d'Aide sociale à l'Enfance comme prévu par la dernière réforme de la protection de l'Enfance.

Pour continuer de nourrir la pratique éducative et apporter une aide adaptée aux parents et jeunes que nous rencontrons dans l'exercice de nos missions, des formations collectives ont été prévues au deuxième semestre, l'une au sujet de notre **responsabilité individuelle et collective** dans notre mission de protection de l'enfance et l'autre sur la **co-intervention**. Pour la première formation, nous nous sommes rassemblés avec l'équipe du service AEMO/AEAD de Sceaux.

Enfin, au cours de l'année, tous les éducateurs ont participé à des journées d'études variées qui ont eu lieu en Ile de France.

Le récit suivant de deux éducatrices donnera un exemple de la complexité de l'exercice éducatif. Celui-ci nécessite le travail d'équipe pluriprofessionnelle et partenarial approfondi auprès de jeunes qui prennent du champ géographique et psychique par rapport à leurs familles.

Ces jeunes qui « voyagent »

Dans l'exercice de notre pratique professionnelle, une question s'est imposée à nous au regard de l'expérience vécue par certains de nos jeunes :

Qu'est-ce qui peut inciter ces garçons et filles, la plupart du temps adolescents, à quitter le domicile familial pour une période de quelques jours à plusieurs mois et à se couper de leurs parents de manière parfois brutale ?

A partir de cette interrogation, d'autres se sont imposées à nous, telles que : dans quel contexte commence ce « voyage » et comment se construit-il ? Quels sont la place et le rôle du ou des parents face à leurs enfants absents ? Quel type d'accompagnement l'éducateur peut exercer auprès de cet adolescent vivant en dehors de tout cadre familial ? Comment doit-il se positionner au regard de sa mission éducative et de l'institution ?

Sans vouloir résumer des histoires singulières à des généralités, nous avons observé des similitudes dans le parcours de ces jeunes qui « voyagent ».

En effet, il apparaît dans un premier temps que ces garçons et filles occupent une place singulière au sein de la famille due à plusieurs facteurs :

- une relation exclusive avec un (ou deux) parents ou, au contraire, une position en marge au sein de la fratrie qui ne lui permet pas de trouver sa place ;
- une séparation souvent précoce (dans la petite enfance ou dans l'enfance) avec un des parents, ce qui rend souvent difficile les retrouvailles quelques années après et l'apprentissage d'une vie ensemble.

Ces événements marquent et façonnent l'enfant et son développement. Ils influent sur la construction de son identité personnelle et la manière dont il va construire ses relations avec les autres, entre fantasme et réalité, ou selon un modèle de réussite ou d'échec qu'il a perçu à travers ses parents. Ces expériences vont également le conduire à vouloir à tout prix appartenir à un groupe de pairs, d'autres jeunes dont la vie au quotidien est parfois aux antipodes de la sienne. Pour exemple, une jeune fille dont la mère vit dans un environnement plutôt sécuritaire va décider de se lier avec d'autres jeunes sans domicile fixe et vivant dans la « débrouille » comme pour tester la difficulté et une certaine mise en danger personnelle.

De son côté, un garçon, dont la mère gère un quotidien avec peu de ressources et une santé fragile, va se lier avec des amis dont les parents vivent aisément afin de s'octroyer des plaisirs matériels qui lui seraient inaccessibles en temps normal.

Pour autant, ces adolescents qui décident de « rompre » avec leurs parents à un moment donné de leur parcours, ne l'avaient pas prémédité dès leur enfance.

C'est souvent lors de leur parcours scolaire qu'ils commencent à connaître des difficultés (notes qui chutent, comportement déviant en classe).

Parfois, dès le collège, un événement vécu qui peut paraître anecdotique va toucher ces jeunes et provoquer la rupture familiale.

Par exemple :

- Cette jeune fille se retrouve de façon répétée exclue de son groupe de pairs et a une étonnante facilité à se mettre tout le monde à dos. Ainsi elle peut annoncer : « *les autres filles m'insultent et me rejettent* ».
- Ce garçon qui a décroché du système scolaire lorsqu'il s'est senti différent des autres : « *j'avais l'impression d'être plus intelligent qu'eux et ni les élèves, ni les professeurs ne le supportaient* ».

Les ressentis vont retentir sur un mode conflictuel dans la famille et conduire à la rupture :

- Lorsque cette jeune fille souhaite construire sa vie amoureuse contre l'avis de sa mère qui ne veut pas la « partager avec un autre » et que la violence entre elles apparaît.
 - Lorsque ce garçon se rend compte qu'il ne peut pas répondre aux attentes de son parent et se sent rejeté de ne pas être le « fils idéal » ;
- Dans ces deux cas, la séparation a été rapide et brutale.
- De même cette autre jeune fille peut insulter fréquemment sa mère « *elle comprend rien, c'est une conne, j'ai pas besoin d'elle* » et ce jeune garçon reproche à sa mère son manque d'intérêt à son égard : « *tu n'en fais qu'à ta tête, tu fais les mauvais choix* ».

C'est ainsi que se déclenche le « voyage » de ces jeunes qui se coupent de leur famille respective pour tenter de trouver ailleurs une reconnaissance et une place qu'ils n'occupent pas ou plus auprès de leurs parents.

- Ils peuvent partir loin, avec le désir de rejoindre d'autres personnes qui occupent une position bienveillante, de repère (autre famille ou ami proche). Ces personnes ne cherchent pas forcément à changer l'adolescent en rupture ou à l'influencer, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il vient vers elles. Le plus important pour le jeune est de se sentir accueilli quelque part et accepté pour ce qu'il est et non pour ce que ses parents voudraient qu'il soit.
- Parfois l'adolescent peut rejoindre des pairs qui sont aux antipodes de ce qu'il a toujours connu, comme nous l'avons évoqué au début de notre propos.

Face à ces vécus d'adolescents en « voyage », le travailleur social est souvent mis en difficulté dans son travail et se trouve dans une position délicate, tant vis-à-vis du jeune que des parents.

Un point nous semble donc important à mettre en perspective dans ce parcours "d'errance" du jeune: l'histoire et le vécu avec ses parents.

L'histoire familiale est elle-même complexe, souvent teintée de décès dans l'entourage proche du jeune, de difficultés dans la relation mère enfant. L'éducation a pu être assurée par d'autres que les parents (grands-parents). Ainsi, la mère de cette jeune fille peut nous dire *"ma mère n'a jamais été présente, ce sont mes grands parents qui m'ont élevée. C'est pourquoi, quand j'ai divorcé, je suis retournée chez eux avec mon enfant"*. La question se pose déjà de **"qui fait quoi pour qui?"**.

De plus, dans le couple parental, la place du père peut être dévalorisée, perçue comme défaillante *"il n'a jamais été là pour sa fille"*.

Le père ou la mère, souvent dépassés par les comportements et les choix adoptés par leur enfant, ne savent pas quelle attitude prendre et se réfugient souvent derrière un discours teinté de colère, de tristesse, d'impuissance face à la situation.

Le parent peut vivre cette expérience comme un échec au regard de l'éducation qu'il souhaitait apporter à son enfant et des attentes et espoirs qu'il avait pour ce dernier.

Le lien avec la mère semble central, tant il apparaît que celui-ci est mis à mal.

On repère effectivement des relations fusionnelles et souvent conflictuelles dès la petite enfance. La place d'enfant est mal définie et celle de la mère comme responsable peu inscrite. L'autorité maternelle est alors difficile à poser auprès du jeune.

La relation mère-enfant peut être définie comme fusionnelle et exclusive, incluant difficilement une tierce personne. Des attitudes de rejet et d'amour fonctionnent alternativement, dans le même temps.

L'émotion est sans arrêt présente, ce qui rend difficile le travail de l'éducateur tant son intervention en est imprégnée.

L'adolescent est perçu comme envahissant et même dérangeant dans le parcours de la mère, même s'il est absent et donc objet d'inquiétude.

L'angoisse ressentie renvoie alors à une image de mauvaise mère, insupportable.

La communication entre mère et jeune reste très difficile. Chacun place l'autre dans une position d'adversité, de rivalité.

Chacun semble craindre pour son espace personnel. Les séparations brutales, violentes, excessives semblent incontournables pour pouvoir exister.

Le parent adresse alors au travailleur social un message pouvant ressembler à « faites à ma place » et qui suppose se reposer sur lui pour que la situation s'arrange.

L'éducateur ne peut satisfaire cette demande d'autant que sa mission n'est pas de se substituer à l'autorité et à la responsabilité parentale.

Dans cette configuration, l'investissement du parent, dans son propre parcours, est essentiel afin de l'aider à se décentrer d'une unique place parentale. Il est important qu'il puisse également prendre du recul quant à sa propre histoire. L'éducateur peut alors lui permettre de faire des liens entre ce qu'il met en place dans sa position de parent et ce qu'il a reçu comme modèle éducatif.

Lorsqu'il peut réfléchir sur cette position parentale entre toute puissance et impuissance, il peut entendre et écouter les désirs propres de son enfant sans vouloir le convaincre d'un choix de vie imposé. Il peut ainsi laisser son enfant assumer ses choix sans lui retirer sa part de responsabilité.

L'accompagnement que l'éducateur se doit d'exercer auprès du jeune se trouve marqué et influencé par les comportements de ce dernier, dans cette dynamique particulière de « nomadisme ».

Selon les personnalités, l'adolescent va se montrer tantôt proche tantôt à distance, comportement auquel il est parfois difficile de s'ajuster :

- Une jeune fille, en rupture avec sa mère, peut choisir de garder un contact régulier avec son éducateur pour tester la valeur du lien. Ainsi, cette jeune fille envoie régulièrement des SMS à son éducatrice pour lui faire part des évolutions dans son parcours, mais seulement quand elle le souhaite : « *J'ai eu un rendez-vous au centre de formation de coiffure, je dois commencer dans une semaine* ».

- De son côté, un garçon qui a mis une grande distance entre son parent et lui, ne va pas se mettre en contact avec l'éducateur et préférer se faire le plus discret possible.

Quelle attitude adopter face à ces diverses prises de position ? Comment le travailleur social peut-il continuer à exercer sa pratique avec ces jeunes plus ou moins absents ?

La place de l'éducateur est alors d'autant plus difficile à définir qu'il est pris dans un fonctionnement familial très flou, où l'émotionnel domine.

Par ailleurs, les tentatives de la famille peuvent être nombreuses pour intégrer l'éducateur dans ce fonctionnement. Ainsi, une jeune fille et sa mère tentent de le tutoyer, de repérer son prénom sur les courriers, envoient des textos...tentent de brouiller les limites de l'AEMO.

Le travailleur social peut être entraîné par le fonctionnement familial, tirailé par les uns et les autres. Le cadre de l'intervention est alors d'autant plus important à définir. Les objectifs énoncés dans l'ordonnance du Juge des enfants sur lesquels s'appuie l'éducateur font référence dans l'exercice de la mesure.

La discontinuité des contacts avec ces jeunes dans le suivi éducatif est également un élément caractéristique : des absences aux rendez-vous, plus aucun échange pendant plusieurs mois, des attitudes de rejet envers l'éducateur...

Cette discontinuité se retrouve dans les ruptures vécues au sein de la sphère familiale, au regard du parcours difficile des parents eux mêmes.

Ont été repérés des liens affectifs perturbés entre parents et enfants. Ainsi, ces éléments peuvent expliquer l'impossibilité pour le jeune d'inscrire un repère stable pour lui-même. Pourtant, il semble

essentiel de maintenir le fil, si minime soit-il, de la relation éducative, souvent repérée par le jeune et sa famille comme un élément d'ancrage.

Les inquiétudes de l'éducateur quant à la sécurité du jeune, ses réflexions pour être en lien avec les différents partenaires, son souci de souligner l'intérêt qu'il a pour lui sont autant d'éléments constitutifs d'un accompagnement crédible.

La relation éducative peut alors être perçue comme un mode de relation introduisant d'autres possibles.

Il est essentiel de rester attentifs à notre cadre d'intervention et de garder le lien, autant que faire ce peut, avec ces jeunes qui se mettent parfois en difficulté et nous mettent en alerte.

Nous cherchons à rester à l'écoute et soucieux de ce qui arrive à ces jeunes afin de leur montrer que nous sommes prêts à les accueillir et à les écouter dès qu'ils nous sollicitent. Pour cela, nous passons souvent par le réseau partenarial (tel que éducateurs de rue) ou par des personnes de l'entourage familial ou relationnel avec lesquels l'adolescent est toujours en lien afin de lui faire « passer le message » de notre engagement à son égard.

Nous allons aussi au devant des garçons et filles qui « voyagent » pour essayer de les croiser lors d'une de leurs escales. Pour cela, nous sommes amenés à nous décaler de nos périmètres habituels.

Exemples : le parvis de l'hôtel de Ville de Paris, le bistrot près de la gare de province où il a échoué, un samedi, un soir...

En conclusion, ces situations posent la question de notre responsabilité en tant qu'éducateurs et de l'ajustement de nos pratiques éducatives dans le cadre de la Protection de l'enfance. La mise en danger potentiel du jeune amène à se poser la question de sa sécurité dans ces situations aléatoires.

D'un point de vue institutionnel, nous échangeons régulièrement au sein des équipes afin d'explorer les axes de travail qui s'offrent à nous et de trouver un soutien dans notre pratique quotidienne.

De même, il a été incontournable de se mettre en lien avec tous les partenaires potentiels intervenant auprès du jeune, présents à différents moments et endroits de son parcours, en passant par l'éventail, par exemple, des établissements scolaires aux Maraudes d'EMMAUS.

Le cadre d'intervention est un élément structurant auprès du jeune comme du professionnel, car il définit les limites de notre action. Cadre qui est d'autant plus important dans notre travail que nous ne cherchons pas à occuper toutes les places et certainement pas celle d'un idéal parental.

Ces situations soulèvent donc de nombreuses questions et voies de réflexion pour l'éducateur...elles le font aussi voyager dans tous les sens du terme !

AIGREULT Cécile et CHAUVET Nathalie,
Éducatrices...et accompagnatrices de voyage

Si le service a été actif dans l'approfondissement de sa pratique, il est resté ouvert aux évolutions des dispositifs sociaux et médico-sociaux sur le département.

Pour cela, des représentants de la Maison Départementale des Adolescents (Le Docteur BARRABANT, médecin chef du secteur d'interpsychiatrie de Nanterre et Monsieur CHINIARD, directeur du Service social de l'Enfance de l'Association Olga Spitzer de Nanterre) sont venus nous présenter le dispositif de réseau de la Maison Des Adolescents (MDA) des Hauts de Seine.

Madame BRUN, médiatrice familiale à l'UDAF de St Cloud, nous a exposé le processus de médiation mis en œuvre dans son service, et nous avons envisagé les modes de coopération possibles entre nos deux services.

Conjointement avec le service de Sceaux, une rencontre a eu lieu avec Madame MISME, accompagnée de Mesdames DEGOUT et POUGET, responsables territoriales de service d'Aide sociale à l'Enfance, à propos de la mise en place du dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes sur notre territoire départemental.

Enfin, le service par l'intermédiaire de la directrice et la directrice adjointe, ont participé aux réunions ICOPEJ auxquelles il a été convié, c'est-à-dire aux ST ASE N° 3-4-7. La directrice s'est engagées dans l'Association IDEES 92 (Associations des directeurs des services habilités) et a contribué à l'élaboration des accords partenariaux entre les services territoriaux d'Aide sociale à l'Enfance du Conseil général des Hauts de Seine et les services associatifs exerçant des mesures d'AEMO.

Du fait de la nécessité de fonctionnement du service d'AEMO de Rueil et de celui de Sceaux, une formation a été mise en place pour penser et ajuster l'organisation des secrétariats respectifs, tout en valorisant les transmissions de compétences des quatre secrétaires des deux services. Ce parcours a débouché sur la clarification des attentes du service, le repérage des compétences et l'établissement des fiches de poste de chaque secrétaire.

Fin 2010, un nouveau logiciel (ACCESS) a été installé à Rueil. Les secrétaires de Rueil ont réussi grâce à leur détermination et en bénéficiant de l'expérience de leurs collègues de Sceaux, à sortir dans les délais attendus les statistiques de fin d'année en même temps qu'elles découvraient et se familiarisaient avec ce nouveau logiciel.

Les notions de transmission et de formation sont présentes au service, et chaque année le service assume la responsabilité d'accompagner le parcours de formation de futurs éducateurs. En 2010, deux étudiants en formation d'éducateurs spécialisés ont été accueillis, mais aussi une étudiante en master de psychologie.

En conclusion, l'implication professionnelle des membres du service AEMO de Rueil a permis d'être au rendez-vous des attentes pour 2010 : apporter une aide à l'ensemble des situations de protection de l'enfance pour lesquelles le service est habilité, activer la réflexion de tous les professionnels du service quant aux pratiques éducatives auprès des parents et des jeunes et veiller à une meilleure lisibilité de nos interventions et de nos coopérations territoriales.

Nos perspectives pour 2011 se situent dans :

- la mise en place d'exercices d'AEAD sur les secteurs territoriaux de l'Aide sociale à l'Enfance 3 et 4,
- la participation à la préparation du séminaire de l'AVVEJ qui se déroulera en septembre 2011 et qui a pour thème :
« *La responsabilité dans l'éducation. L'éducation à la responsabilité* ».

Christine GENEST
Directrice adjointe

Activité 2010

Au budget prévisionnel, il était convenu que le nombre de jours à réaliser pour 2010 soit de 54 750. L'activité a été faite avec un très léger excédent. Nous avons facturé 55 047 journées.

Le recrutement le 1^{er} mars 2010 de Madame DUPONT sur le poste d'éducateur à mi-temps vacant depuis quelques mois, l'engagement de l'ensemble du service pour approfondir ses pratiques éducatives et notre échange avec les juges des enfants en avril y ont contribué.

Nombre de journées facturées - répartition par organismes payeurs :

| | ASE 92 | | ASE Autres Départs | | P J J | TOTAL |
|-------------|--------|--------|--------------------|-------|-------|---------------|
| | Admi | Judic | Admi | Judic | | |
| 2007 | | 51 669 | | 1 981 | 658 | 53 650 |
| 2008 | | 47 609 | | 655 | 568 | 48 832 |
| 2009 | | 49 332 | | 381 | 566 | 50 279 |
| 2010 | | 52 923 | | 1 940 | 184 | 55 047 |

Depuis le mois de juin 2010, des mesures d'AEMO ont été en attente de prise en charge, dans un délai entre un mois à deux mois et demi. Nous en avons alors mensuellement tenu les magistrats informés, et nous avons sollicité la décharge de ces mesures au profit de services ayant de meilleures disponibilités. Ainsi 20 mineurs ont pu bénéficier d'aide plus rapidement. Parallèlement, les services territoriaux de l'Aide sociale à l'Enfance concernés ont été informés de cette situation d'attente ainsi que les familles.

Notre service a été désigné pour 9 situations de mineurs issus d'autres départements et essentiellement de jeunes venant des départements d'Ile de France. Ainsi notre service déploie ses ressources particulièrement pour la population des Hauts de Seine. Ces jeunes sont le plus souvent issus de parents séparés vivant dans des départements limitrophes.

Notre activité reste la plus forte sur les secteurs territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance N° 1-4-5 (cabinets judiciaires 3-5-7) et se répartit de manière de plus en plus homogène et accrue sur les secteurs ASE N°2-3-6 (cabinets judiciaires 2-7-8-9)

Origine géographique au sein du 92 :

| S.T. | Présents Au 31 décembre 2010 |
|--------------|---------------------------------|
| | AEMO |
| 1 | 20 |
| 2 | 14 |
| 3 | 13 |
| 4 | 42 |
| 5 | 30 |
| 6 | 15 |
| 7 | 5 |
| 8 | 1 |
| Total | 140 |

Nous intervenons peu au sud du département. Nous attribuons ce constat au fait de la vacance de poste des deux magistrats sur ce secteur et au fait de l'éloignement géographique du service.

Quant à l'origine des signalements, nous observons par rapport à l'année dernière une baisse des signalements émanant directement des établissements scolaires au profit de ceux provenant des services du Conseil général (ST ASE et CVS), ce qui peut laisser penser que les établissements de l'Education Nationale font davantage transiter leurs informations préoccupantes par l'ASE. En revanche, les signalements adressés par les hôpitaux sont en augmentation.

Nous remarquons en 2009 l'accroissement de nos désignations pour de jeunes enfants (entre la naissance et 6 ans); ce constat non seulement se confirme en 2010, mais s'accroît.

Age des jeunes :

| | - 3 ans | 3-6 ans | 6-10 ans | 10-13 ans | 13-16 ans | 16-18 ans | 18-21 ans | TOTAL |
|--|---------|---------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Au moment de la prise en charge | 17 | 23 | 46 | 44 | 61 | 18 | | 209 |
| Au 31 décembre 2010 | 8 | 15 | 33 | 25 | 42 | 26 | | 149 |

20% des enfants accueillis se situent de la naissance à 6 ans, 43% entre 6 et 10 ans, 29% entre 10 et 16 ans et un peu plus de 8% entre 16 et 18 ans.

Ainsi, nous avons accueilli autant d'enfants de la naissance à 6 ans que des enfants de 6 à 10 ans et de 10 à 13 ans. Cela amène le service à penser et à déployer des dispositifs et équipements plus adaptés aux plus jeunes (activités collectives adaptées par exemple, jeux et livres éducatifs), tout en précisant que notre service ne dispose pas de moyens spécifiques pour la prise en charge de petits enfants.

Mais pour autant, il s'agit aussi de tenir l'équilibre des ressources du service pour qu'un accompagnement reste soutenu auprès des adolescents en crise, jeunes dont il nous semble essentiel de soutenir le lien, la rencontre quelque soit le lieu où il se trouve.

Avec l'augmentation des désignations du cabinet N°2 et 5 (territoire nord du département), nous avons vu s'accroître aussi le nombre des fratries plus importantes et des mères seules pour élever ces familles nombreuses. Le pourcentage des mères élevant seules trois enfants et plus a augmenté de plus de 15% en un an.

Composition familiale des familles suivies (au 31 décembre 2010) :

| | Mère seule | Père seul | Couple | Tiers digne de confiance | TOTAL |
|--------------|------------|-----------|-----------|--------------------------|------------|
| 1 Enfant | 8 | 6 | 2 | 4 | |
| 2 Enfants | 21 | 3 | 10 | | |
| 3 Enfants | 26 | 6 | 5 | | |
| 4 Enfants | 13 | 5 | 17 | | |
| 5 et + | 9 | | 14 | | |
| TOTAL | 77 | 20 | 48 | 4 | 149 |

Ces mères isolées sont le plus souvent sans recours familiaux pour élever leurs enfants, sont sans emploi ou occupent des emplois précaires (temps partiel, CDD...). Cette situation nous a amenés à

déployer les co-interventions éducatives au sein du service afin de favoriser une attention singulière à chaque enfant, différencier les places des membres de la famille et à développer les relations partenariales avec les assistantes sociales de secteur.

Enfin par rapport à 2009, nous remarquons une baisse de 6% des mineurs (qui sont d'ailleurs des adolescents) pour lesquels la mesure s'est interrompue faute de coopération. Les moyens que nous avons mis en œuvre (relais avec des services de maraude parisien, des services sociaux locaux, rencontres des jeunes dans les villes éloignées de leur domicile où ils échouaient, sur des lieux tiers...) pour maintenir le lien avec des jeunes qui faisaient des allers et retours entre leurs familles et des destinations aléatoires, nous apparaissent contribuer à ce résultat.

En conclusion, au cours de cette année 2010, le service AEMO de Rueil s'est employé à apporter l'aide nécessaire aux jeunes du département, ordonnée dans un cadre judiciaire. Il a pour cela, démontré ses capacités à adapter ses pratiques pour répondre aux problématiques familiales singulières qui exigent un travail interdisciplinaire régulier et approfondi.

En 2011, le service va démarrer des mesures d'AEAD, et va donc se confronter à un cadre de travail différent qui nécessitera de nouveaux ajustements de pratiques (éducatives et administratives) au sein du service et avec les services du Conseil général.

Christine GENEST
Directrice adjointe

Service d'Action Educative en Milieu Ouvert « AEMO-Clairefontaine »

19, rue du Gué – 92500 RUEIL MALMAISON
contact.aemoclairefontaine@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • www.avvej.asso.fr